

LES ROLES ET LES MOYENS DE LA CORPORATION

PAS DE VERITABLE PROPRIETE DU METIER SANS CORPORATION ET PAS DE VERITABLE CORPORATION SANS LA PROPRIETE DU METIER

Si le travail veut réellement se libérer de façon définitive des chaînes du prolétariat auxquelles l'ont attaché le supercapitalisme « privé » et maintenu les supercapitalismes « étatisé » et « communiste », seul le Corporatisme pourra le lui permettre.

Si, de son côté, le Capital foncier français veut échapper aux vicissitudes et aux menaces de plus en plus précises que font peser sur lui les collectivismes financiers « privés » et « socialistes » internationaux, seule la Corporation peut encore lui offrir sa dernière chance.

Mais, attention ! Et encore une fois, il ne peut s'agir, en l'occurrence, que de la Corporation Française traditionnelle.

En effet, il ne peut exister de véritables « propriété du métier » sans une authentique Corporation pour la garantir ; pas plus qu'on ne peut parer du titre de Corporation un organisme qui n'est pas exclusivement composé par des membres à part entière du Métier et qui n'octroie pas aux travailleurs une pleine et entière propriété du métier.

Sans la Corporation, la propriété du métier ne serait qu'un faux – semblant et une mauvaise plaisanterie puisque cette prétendue « propriété » dépendrait alors, en fait, du bon plaisir du Capital ou de l'Etat.

De même une Corporation qui ne permettrait pas aux prolétaires de devenir véritablement propriétaire de leur métier ne serait qu'un trompe-l'oeil et une contrefaçon, puisqu'elle maintiendrait alors – dans la pratique – toutes les aliénations imposées au Travail par les Supercapitalismes financiers depuis bientôt deux siècles.

LE SYNDICALISME NON POLITISE, AILE MARCHANTE DU CORPORATISME

Le Corporatisme suppose donc – au premier chef – pour vivre et pour s'épanouir la collaboration étroite des syndicats ouvriers et patronaux non inféodés au supercapitalisme, en vue de l'aider à imposer à l'Etat et à la Finance l'intérêt commun de tous les membres de chaque Métier, de chaque Profession.

La raison même du Corporatisme étant de réaliser la communauté des intérêts qu'il groupe, et l'un de ses buts essentiels étant de transformer – dans toute la limite du possible – des antagonismes stériles et coûteux en collaborations fécondes, il va sans dire que, sans la volonté commune du Capital foncier et du Travail de parvenir à s'entendre, le Corporatisme n'est pas viable.

Mais, si cette volonté tenace d'entente est nécessaire à la vie du Corporatisme, elle est loin d'être suffisante.

D'autres conditions doivent être également réunies.

LA CORPORATION DOIT ETRE BASEE SUR LE METIER ET NON SUR LE PRODUIT

Qu'est ce donc, en effet, qu'une Corporation ?

C'est l'association volontaire de toutes les personnes participant à un même métier.

C'est donc sur le métier et non sur le Produit que doit reposer la Corporation.

En effet, les intérêts communs au métier ont tendance à unir les hommes, tandis que les luttes économiques opposant les produits tendent à les diviser.

Par exemple, des charpentes peuvent se faire en bois, en métal, en plastique, etc....

Ceux qui fabriquent des charpentes doivent donc être groupés en corporation de charpentier et non en corporation du bois, du fer ou des matières plastiques.

Il est clair, par conséquent, qu'il convient d'organiser des Corporations de métiers et non pas des Corporations de produits.

Au demeurant le métier se perpétue, alors que les produits changent. D'autre part, dans un système économique basé sur la valeur en capital des produits et des matières premières – comme c'est présentement le cas dans les économies actuelles – il est facile aux deux parties prenantes que sont le Financier et l'Etat de « suivre les produits » à travers toutes leurs transformations, en prélevant à chaque stade un profit souvent injustifié et en s'infiltrant par la même occasion à l'intérieur même des Corps professionnels.

Il en va, évidemment, tout autrement dans une économie corporative où – seuls – les gens du métier ont un droit de regard sur tout ce qui concerne l'activité de leur Métier – éventuellement – de leur profession.

En outre, il découle de source que dans l'activité économique industrielle et commerciale moderne où l'existence d'entreprises utilisant des corps professionnels divers est chose courante, les entreprises devront embaucher des travailleurs appartenant à des Corporations multiples, ceci aux conditions fixées par les Corporations elles-mêmes.

Il ne sera donc plus question pour le Capital de jouer de l'odieuse concurrence régnant présentement sur le marché du Travail... et il est facile de comprendre que cet état de chose correspondra, à coup sûr, à la plus efficace des formules de « stabilité de l'emploi »!...

LE CORPORATISME EST UNE GARANTIE DE COMPETENCE, D'EFFICACITE ET DE JUSTICE SOCIALE

C'est la Corporation qui assure la propriété du Métier et qui l'assure à tous : à l'ouvrier comme à l'ingénieur, à l'agent de maîtrise comme au P.D.G.

Bien entendu, elle ne donne cette garantie qu'à ceux qui ont fait la preuve de leur capacité dans le métier.

C'est pourquoi il appartient à la Corporation d'organiser l'apprentissage et la formation technique des jeunes, après avoir sélectionné et choisi ceux d'entre eux qu'elle estime capables de les assimiler. C'est elle qui, en fin d'études, désignera les jeunes travailleurs qui seront définitivement admis dans le Métier.

C'est également la Corporation – et la Corporation seule – qui décidera, à l'issue d'examens successifs clôturant les cours de formation permanente suivis par ses membres, des promotions de ces derniers au long de leur carrière.

Il est évident que cette formule permettra une véritable «égalité des chances» qui ne sera plus basée sur la faveur – présentement offerte à une minorité – de « prendre cent longueurs d’avance » sur les autres dès le départ, parce qu’ayant eu le privilège d’effectuer de longues études et de décrocher des diplômes les protégeant une fois pour toutes, tout au long de leur vie active...et même de leur retraite!

D’autre part, cette « égalité des chances » sera d’autant plus certaine qu’elle ne sera plus fondée sur le «piston» des fils à papa, ni sur l’intrigue, ni sur le « bon alignement politique » des intéressés, mais avant tout sur le mérite et les capacités réelles authentifiées par un « jury » impartial, puisque composé à parties égales par des délégués du Capital et du Travail.

En régime libéral, ne devient patron, que celui qui possède des capitaux pour s’établir.
En régime communiste, ne parviennent aux postes les plus élevés de la hiérarchie, que ceux qui font leur soumission au Parti.

En régime corporatif, ne peut diriger une entreprise, que celui qui a fait la preuve de sa capacité. C’est la Corporation qui l’agrée et qui lui reconnaît ce droit en ne tenant compte que de sa seule valeur professionnelle et morale.

Cette désignation, effectuée elle aussi par des organismes groupant paritairement des Chefs d’Entreprise, des Cadres et des Ouvriers, offre toutes les garanties de justice et d’équité.

...Des tonnes et des tonnes d’encre et de papier, des mètres cubes et des mètres cubes de postillons sont déversés depuis un nombre considérable d’années sur la «Réforme de l’Entreprise». Qui ne comprendra que cette fameuse « réforme » se trouve toute entière inscrite dans l’organisation Corporative ?

Si celui qui a été reconnu apte à devenir patron d’une entreprise ne possède pas les capitaux nécessaires à son établissement, la Corporation – par le biais des banques corporatives et professionnelles, évidemment de rigueur en économie corporative – les lui procurera à un taux raisonnable, mettant ainsi un frein au privilège exclusif du supercapitalisme financier « privé » et « socialiste » qui est le lot des économies libérales et communistes.

LE CORPORATISME DEFEND L’INVENTEUR ET LE CHERCHEUR

En régime libéral l’inventeur est presque exploité par le financier, alors qu’en régime communiste c’est l’Etat qui se déclare seul propriétaire des inventions.

En régime corporatif, celui qui améliore la technique du métier ou qui découvre de nouveaux procédés de fabrication – toutes choses de plus en plus essentielles dans une époque qui voit se raréfier les matières premières et s’aggraver la pollution – est assuré de trouver dans sa corporation des organismes pour le comprendre et pour le défendre, ainsi que des capitaux non spéculatifs pour l’aider.